

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

ENTRE :

**SACEM LUXEMBOURG**, société civile de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2146 LUXEMBOURG, 76-78, rue de Merl, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E450, représentée par son Gérant actuellement en fonctions, Monsieur Marc NICKTS,

Ci-après dénommée la « **SACEM LUXEMBOURG** »,

SACEM LUXEMBOURG agissant comme mandataire des organismes de gestion collective suivants :

- La Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM), société de droit français, établie et ayant son siège social à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), 225, avenue Charles de Gaulle,
- La Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des auteurs, compositeurs et éditeurs (SDRM), société de droit français, établie et ayant son siège social à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), 225, avenue Charles de Gaulle,

Ci-après collectivement dénommées les « **Titulaires de Droits** »,

D'UNE PART, ET

Tout utilisateur d'Œuvres appartenant aux répertoires gérés ou représentés par la SACEM LUXEMBOURG, tel qu'identifié dans toute Déclaration, et devant requérir autorisation pour communication au public des prédites œuvres en vertu de la Loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données et de la Convention modifiée de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, adoptée en 1886,

Ci-après dénommé le « **Utilisateur** »,

D'AUTRE PART,

La SACEM LUXEMBOURG et l'Utilisateur chacun désigné ci-après, selon le contexte, la « **Partie** » et collectivement désignées les « **Parties** »,

## PRÉAMBULE

IL A ETE AU PREALABLE EXPOSE QUE :

La SACEM LUXEMBOURG est un organisme de gestion collective de droits d'auteur autorisé par le ministre ayant les droits d'auteur et droits voisins dans ses attributions, sur base de la Loi du 25 avril 2018 relative à la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins et l'octroi de licences multiterritoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur.

En vertu de la Loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données ainsi que de la Convention modifiée de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, adoptée en 1886, une autorisation préalable de la SACEM LUXEMBOURG est indispensable avant toute communication ou représentation publique (ci-après « **Diffusion** ») d'œuvres protégées appartenant aux répertoires des Titulaires de Droits gérés ou représentés par la SACEM LUXEMBOURG (ci-après les « **Œuvres** »).

L'autorisation de la SACEM LUXEMBOURG n'est accordée à l'Utilisateur qu'aux termes des présentes et sous condition de paiement des redevances dues à titre de droits d'auteur, pour des Diffusions identifiées dans sa demande d'autorisation, déclaration, accord contractuel, facture, ou un quelconque document ou échange écrit de l'Utilisateur (ci-après la « **Déclaration** »).

Les présentes conditions définissent les conditions de facturation des redevances par la SACEM LUXEMBOURG ainsi que de paiement desdites redevances par l'Utilisateur (ci-après les « **Conditions** »). Les présentes Conditions sont applicables dans leur intégralité à toute Diffusion d'œuvres autorisée conformément aux présentes et effectuée par l'Utilisateur situé au Grand-Duché de Luxembourg.

Par sa Déclaration ou la signature ou l'exécution de tout document comprenant les présentes Conditions ou renvoyant expressément à celles-ci, l'Utilisateur est réputé avoir accepté ces Conditions et aucune dérogation ne sera admise sans accord exprès, écrit et préalable de la SACEM LUXEMBOURG. Toute condition contraire aux présentes Conditions générales posée unilatéralement par l'Utilisateur, quel que soit le document, sera inopposable à la SACEM LUXEMBOURG, peu importe le moment où ladite condition aura pu être portée à sa connaissance.

La SACEM LUXEMBOURG se réserve le droit de modifier les présentes Conditions à tout moment. Ces modifications seront réputées acceptées par l'Utilisateur par toute Déclaration postérieure à la publication desdites modifications sur le Site de la SACEM LUXEMBOURG, sinon lorsque ces Conditions modifiées auront été directement notifiées à l'Utilisateur avant toute Diffusion (par email, par courrier et/ou en mains propres), sinon encore lorsqu'un document conclut entre Parties renvoi expressément aux Conditions modifiées avant toute signature ou exécution.

Il est précisé, d'emblée, que les Barèmes applicables aux différentes Diffusions d'Œuvres sont publiés sur le site Internet de la SACEM LUXEMBOURG à l'adresse Internet <https://www.sacem.lu/> (ci-après le « Site »).

## IL A ETE CONVENU ET ARRETÉ CE QUI SUIV

### 1. Objet

- 1.1. La SACEM LUXEMBOURG, conformément à son objet statutaire, agissant comme mandataire des Titulaires de Droits, dans la limite des droits qui lui sont confiés et aux conditions définies ci-après, accorde des autorisations pour l'utilisation de l'ensemble des Œuvres pour les besoins de la Diffusion identifiée par la Déclaration de l'Utilisateur.
- 1.2. Dans ce cadre, la SACEM LUXEMBOURG collecte des redevances de droits d'auteur facturées et soldées conformément aux présentes Conditions, que l'Utilisateur versera à la SACEM LUXEMBOURG, en contrepartie de la Diffusion des Œuvres.
- 1.3. Toute diffusion autre que les Diffusions identifiées par ladite Déclaration de l'Utilisateur sont exclues des présentes Conditions et de l'autorisation accordée par la SACEM LUXEMBOURG.

### 2. Autorisation

#### *SONORISATION MUSICALE*

- 2.1. Dans l'hypothèse où l'objet de la Déclaration concerne la Diffusion d'Œuvres à titre de sonorisation musicale (cabarets, bars à champagne, parkings, attente téléphonique, transports en commun sonorisés, etc.), l'Utilisateur identifiera avec précision, dans sa Déclaration, le type de sonorisation musicale qu'il entend effectuer.
- 2.2. La redevance due pour la sonorisation musicale précitée sera calculée par la SACEM LUXEMBOURG conformément aux Barèmes applicables au type de sonorisation musicale identifiée par la Déclaration. Ces Barèmes sont publiés sur le Site et communicables par la SACEM LUXEMBOURG à la demande de l'Utilisateur.
- 2.3. La facture des redevances pour la prédite sonorisation musicale constituera, dès son règlement, autorisation pour Diffusion des Œuvres dans le cadre exclusif de cette sonorisation musicale et pour la période de référence indiquée au sein de la Facture.

#### *MANIFESTATION AVEC DIFFUSION D'ŒUVRES MUSICALES*

- 2.4. Dans l'hypothèse où l'objet de la Déclaration concerne une manifestation avec Diffusion d'Œuvres (concert, soirée dansante, bal, gala gymnique, etc.), l'Utilisateur identifiera avec précision, dans sa Déclaration, la manifestation qu'il entend organiser et le rôle de la musique au sein de celle-ci.
- 2.5. La redevance due pour la manifestation précitée sera calculée par la SACEM LUXEMBOURG sur base des recettes brutes hors TVA générées par ladite manifestation conformément aux Barèmes applicables au type de manifestation identifiée par la Déclaration. Ces Barèmes sont publiés sur le Site et communicables par la SACEM LUXEMBOURG à la demande de l'Utilisateur.
- 2.6. Les recettes de l'Utilisateur sont justifiées par ce-dernier sur base d'une documentation complète relative à ladite manifestation, qu'il communiquera sans délai à la SACEM LUXEMBOURG. Le cas échéant, les modalités d'établissement de cette documentation seront arrêtées d'un commun accord entre l'Utilisateur et la SACEM LUXEMBOURG.
- 2.7. La facture des redevances calculées conformément aux modalités décrites ci-avant constituera, dès son règlement, autorisation pour la Diffusion des Œuvres exclusivement pour la manifestation identifiée par la Déclaration de l'Utilisateur.
- 2.8. Toute Diffusion d'Œuvres lors de manifestations autres que celles identifiées dans la Déclaration est exclue de l'autorisation accordée par la SACEM LUXEMBOURG et devra faire l'objet d'une autre autorisation et redevances, à calculer selon les mêmes modalités décrites ci-avant.

#### *SERVICE EN LIGNE AVEC DIFFUSION D'ŒUVRES MUSICALES*

- 2.9. Dans l'hypothèse où l'objet de la Déclaration concerne la Diffusion d'Œuvres dans le cadre d'une prestation de services en ligne, l'Utilisateur identifiera avec précision, dans sa Déclaration, le ou les services en ligne qu'il offre ou entend offrir et le rôle de la musique au sein de celles-ci.
- 2.10. La redevance due pour la Diffusion en ligne précitée sera calculée par la SACEM LUXEMBOURG conformément aux Barèmes applicables au type de Diffusion en ligne identifiée par la Déclaration. Ces Barèmes sont publiés sur le Site et communicables par la SACEM LUXEMBOURG sur demande de l'Utilisateur.
- 2.11. La facture est adressée au Utilisateur, en sa qualité de prestataire de services en ligne, par voie électronique.
- 2.12. La déclaration de l'Utilisateur ainsi que l'émission de la facture utilisent, en principe, un format tenant compte des normes ou pratiques sectorielles élaborées à l'échelle internationale ou au niveau de l'Union européenne en matière d'échange par voie électronique des données sur les Œuvres, droits et titulaires de droits concernés.
- 2.13. Les Œuvres, droits et titulaires de droits récités sont indiqués et identifiés avec précision, le cas échéant par des codes ISWC et IPI (identifiants uniques), sur la base de données de la SACEM disponible à l'adresse internet suivante : <https://repertoire.sacem.fr> Dans la mesure du possible, la facture indiquera, au recto, l'utilisation qui en a été faite sur base des informations fournies par la Déclaration du prestataire de services en ligne, ainsi que le format utilisé pour fournir ces informations.

- 2.14. La facture des redevances constituera, dès son règlement, autorisation accordée à l'Utilisateur pour Diffusion des Œuvres dans le strict cadre de sa prestation de services en ligne tels qu'identifiée dans la Déclaration et strictement réservée à l'usage privé et dans le cercle de famille de l'utilisateur-internaute.
- 2.15. L'Utilisateur, prestataire de services en ligne, ne peut pas refuser d'accepter une facture en raison de son format si la SACEM LUXEMBOURG a suivi une norme sectorielle.
- 2.16. La SACEM LUXEMBOURG établira cette facture avec l'exactitude et aussi tôt que l'a permis la Déclaration d'utilisation de droits en ligne effectuée par l'Utilisateur, prestataire de services en ligne.

#### **DIFFUSION D'ŒUVRES MUSICALES DANS LE CADRE D'UN ACCORD**

- 2.17. Dans l'hypothèse où l'objet d'une facture fait référence à un accord contractuel spécifique conclu entre la SACEM LUXEMBOURG et l'Utilisateur à titre de Déclaration pour la Diffusion des Œuvres, le règlement de cette facture se rapporte exclusivement aux dispositions contractuelles y afférentes.
- 2.18. Dans ce cas, les stipulations des présentes Conditions ne s'appliqueront que si un renvoi est expressément opéré à celles-ci par le prédit accord contractuel ou si ces Conditions lui étaient intégrées.

### **3. TAXES**

- 3.1. Le montant des redevances déterminé comme indiqué ci-avant sera majoré de la TVA au taux en vigueur appliqué sur le montant de la redevance de droits d'auteur hors taxes.

### **4. DELAIS**

- 4.1. Sauf accord contraire conclu entre Parties dans un document écrit, toute facture de la SACEM LUXEMBOURG est intégralement payable par l'Utilisateur endéans trente (30) jours à compter du jour de son émission.

### **5. RETARD DE PAIEMENTS ET RECOUVREMENT**

- 5.1. A défaut de règlement des redevances exigibles dans les délais, l'Utilisateur s'engage à verser à la SACEM LUXEMBOURG une pénalité calculée en multipliant la somme due par :
- Trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'émission de la facture concernée si le montant de cette facture, toutes taxes comprises, est inférieur ou égal à 10.000 euros ;
  - Le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'émission de la facture concernée si le montant de cette facture, toutes taxes comprises, est supérieur à 10.000 euros.
- 5.2. Cette pénalité sera augmentée des frais et débours subis par la (aux) procédure(s) de recouvrement mise(s) en œuvre par la SACEM LUXEMBOURG, avec un montant minimum de 50 € (cinquante euros).

### **6. MODALITES DE PAIEMENT**

- 6.1. Le paiement des redevances exigibles décrites par les factures, majorées des taxes applicables, doit être effectué par virement bancaire, en indiquant le(s) référence(s) et numéro(s) de la/des facture(s) concernée(s), sur l'un des comptes bancaires de la SACEM LUXEMBOURG suivants :

IBAN : LU25 0141 7412 7110 0000	SWIFT : CELLLLUL
IBAN : LU50 0019 1655 7683 8000	SWIFT : BCEELULL
IBAN : LU86 0022 1707 1368 8900	SWIFT : BILLLLULL
IBAN : LU70 1111 2050 6002 0000	SWIFT : CCPLLLULL

- 6.2. Le paiement doit impérativement être effectué dans la(les) monnaie(s) de référence de la facture concernée. A défaut de suivre ces instructions, l'Utilisateur sera redevable de toute différence de redevance résultant d'une conversion défavorable à la SACEM LUXEMBOURG dans l'année qui suit la date de l'émission de la facture.

### **7. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES**

- 7.1. Pour la répartition des droits perçus et toute autorisation de Diffusion accordée conformément à l'article 2, l'Utilisateur fournira à la SACEM LUXEMBOURG la documentation complète relative à la Diffusion et aux Œuvres diffusées.
- 7.2. Le cas échéant, les modalités d'établissement de cette documentation seront arrêtées d'un commun accord entre l'Utilisateur et la SACEM LUXEMBOURG.
- 7.3. L'Utilisateur s'engage à procéder aux déclarations évoquées ci-dessus conformément au format de déclaration mis en place par la SACEM LUXEMBOURG.

### **8. CONFIDENTIALITE**

- 8.1. Chaque Partie traitera de manière confidentielle toutes les informations relatives à l'autre qui pourraient lui être communiquées en vertu des présentes Conditions et s'interdit de les communiquer à des tiers aux exceptions suivantes :
- Si ces informations ont fait l'objet de diffusions publiques antérieures avec l'accord de la Partie concernée,
  - Si ces informations doivent être données sous obligation judiciaire, administrative, réglementaire ou légale.

- 8.2. Il est précisé, en tant que de besoin, que les Titulaires de Droits ainsi que les organismes de gestion collective ou sociétés d'auteurs étrangères avec lesquelles des contrats de représentation ont été conclus ne seront pas considérés comme des tiers pour les besoins du présentes Conditions.

## 9. CONTROLE DES OBLIGATIONS

- 9.1. La SACEM LUXEMBOURG se réserve le droit, à tout moment, de faire vérifier par ses représentants, les éléments nécessaires au calcul de la redevance de droit d'auteur.
- 9.2. L'Utilisateur s'engage à autoriser à ces représentants l'accès de ses installations et des services techniques, à leur communiquer tous documents nécessaires, et, de manière générale, à ne pas faire obstacle par quelque moyen que ce soit à l'accomplissement de leur mission.

## 10. INTUITU PERSONAE

- 10.1. L'Utilisateur ne peut transférer, à un titre quelconque, le bénéfice des présentes Conditions et des autorisations de Diffusion qui lui auront été accordées conformément à l'article 2 à un tiers ou l'y subroger totalement ou partiellement, sauf accord préalable de la SACEM LUXEMBOURG.

## 11. RESILIATION

- 11.1. La SACEM LUXEMBOURG aura la faculté de résilier les présentes Conditions et toute autorisation de Diffusion accordée conformément à l'article 2 en cas de non-paiement à la date fixée de la redevance ou des à-valoir dus, de non fourniture de tous les renseignements nécessaires à la détermination de la redevance, ou de non fourniture de tous les renseignements nécessaires à la répartition tel que prévu ci-avant dans les présentes Conditions.
- 11.2. Cette résiliation s'opérera de plein droit sans formalités judiciaires, à l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant l'envoi à l'utilisateur par la SACEM LUXEMBOURG d'une mise en demeure sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

## 12. DONNEES PERSONNELLES

- 12.1. Les traitements des données à caractère personnel effectués dans le cadre des présentes Conditions sont régis par le Règlement (EU) 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général de Protection des Données (ci-après le « **RGPD** » ou le « **Règlement** »). Le sens donné aux termes « **données à caractère personnel** » et « **sous-traitant** » est celui tel que défini par le RGPD.
- 12.2. Dans le cadre l'exécution des présentes Conditions, la SACEM LUXEMBOURG est amenée à collecter des données à caractère personnel pour autorisation de droits de Diffusion, collecte des droits d'auteur, facturation de ces droits, traitement de demande de renseignements et paiements.
- 12.3. Ces données à caractère personnel pourront être transmises aux autres Titulaires de Droits, ainsi qu'à leurs partenaires, mandants et/ou organismes de gestion collectives avec qui ils ont des accords de représentation, et aux organismes sociaux et fiscaux.
- 12.4. L'Utilisateur déclare avoir lu et approuvé la Politique de Confidentialité de la SACEM LUXEMBOURG, dont les termes et conditions sont consultables sur son Site, et plus particulièrement à l'adresse Internet suivante : <https://www.sacem.lu/fr/politique-de-confidentialite> (ci-après « **Politique de Confidentialité** »).
- 12.5. Dans ce cadre, les Parties se conforment (et s'assurent que ses directeurs, employés, dirigeants et sous-traitants se conforment) aux obligations suivantes :
- S'assurer que les données à caractère personnel sont collectées, traitées et transférées d'une manière assurant un niveau de sécurité et de confidentialité approprié au regard de la nature des données à caractère personnel concernées ;
  - Mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre des destructions fortuites ou illicites, pertes, altérations accidentelles, divulgations ou accès non autorisés et fournir un niveau de sécurité adapté au regard du risque inhérent au traitement et à la nature des données à protéger ;
  - Ne pas utiliser, transférer, et/ou réaliser des copies de ces données à d'autres fins que celles de l'exécution des présentes Conditions lorsqu'il s'agit de données à caractère personnel transmises exclusivement dans le cadre des présentes Conditions ;
  - Répondre aux demandes des personnes concernées portant sur le traitement des données à caractère personnel dont elles sont responsables de traitement.
- 12.6. L'Utilisateur s'engage également à avoir une politique de confidentialité conforme à la Politique de Confidentialité de la SACEM LUXEMBOURG mentionnée ci-avant, ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.
- 12.7. Les données à caractère personnel sont stockées jusqu'à l'issue des durées établies par chaque Partie selon sa politique interne de conservation des données à caractère personnel telle qu'autorisée par le RGPD.

### **13. AUTRES DISPOSITIONS**

- 13.1. Les intitulés des articles des présentes Conditions sont mentionnés aux seules fins d'en faciliter la lecture et n'emportent aucune conséquence concernant les droits et obligations des Parties, qui résultent du seul contenu des articles des présentes Conditions.
- 13.2. Les dispositions du préambule font partie intégrante du présentes Conditions.
- 13.3. Le présentes Conditions contiennent l'intégralité des obligations des Parties portant sur l'objet de ces Conditions.
- 13.4. Sauf dispositions contraires spécifiées dans les présentes Conditions, le fait que la SACEM LUXEMBOURG n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes Conditions ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de celui-ci, découlant de ladite clause.
- 13.5. La SACEM LUXEMBOURG se réserve le droit de modifier les présentes Conditions à tout moment. Ces Conditions modifiées sont réputées acceptées par l'Utilisateur par toute Déclaration postérieure à la publication desdites modifications sur le Site de la SACEM LUXEMBOURG, sinon lorsque ces Conditions modifiées auront été directement notifiées à l'Utilisateur avant toute Diffusion (par email, par courrier et/ou en mains propres), sinon encore lorsqu'un document conclut entre Parties renvoi expressément aux Conditions modifiées avant toute signature ou exécution.
- 13.6. La SACEM LUXEMBOURG pourra modifier à tout moment les montants, tarifs ou pourcentages exprimés dans ses Barèmes ou autres documents applicables, moyennant une communication des nouveaux montants, tarifs ou pourcentages par une publicité effectuée sous son site Internet ou une communication écrite au Utilisateur.
- 13.7. Si une ou plusieurs stipulations du présentes Conditions sont tenues pour non valides ou déclarées nulles en vertu d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont leur entière force et portée.
- 13.8. L'Utilisateur s'engage à prendre les mesures techniques nécessaires pour empêcher toute utilisation non autorisée des Œuvres exploitées dans le cadre de l'autorisation donnée. Ces mesures doivent, d'une part, être adaptées en fonction de l'évolution des systèmes de protection et de marquage des œuvres et, d'autre part, correspondre à un niveau de sécurité raisonnable compte tenu des possibilités de contournement existant à un moment donné.
- 13.9. L'Utilisateur s'engage, d'une part, à informer la SACEM LUXEMBOURG de tout acte d'utilisation non autorisé dont il aurait connaissance et, d'autre part, à coopérer, dans les limites strictement prévues par la loi applicable, avec la SACEM LUXEMBOURG pour la mise en œuvre de moyens permettant de faire cesser ces actes illicites et d'obtenir réparation du préjudice subi à ce titre.
- 13.10. La SACEM LUXEMBOURG pourra modifier son adresse d'exercice sans préavis au Utilisateur, l'adresse publiée sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg faisant foi.
- 13.11. Les présentes Conditions est rédigée en langue française et peut être traduite en d'autres langues. En cas de conflit entre les différentes versions seule la version française fait foi.

### **14. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

- 14.1. Les présentes Conditions sont soumises à la loi luxembourgeoise.
- 14.2. Tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes sera soumis aux tribunaux de la ville de Luxembourg auxquels les Parties attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'exécution ou le domicile du défendeur.
- 14.3. Cette attribution de compétence s'applique également en cas de procédure en référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

### **INFORMATIONS, RECLAMATIONS**

Toute information complémentaire, suivi de vos paiements ou réclamation, l'Utilisateur peut contacter la SACEM LUXEMBOURG utilisant soit le formulaire de contact disponible sur son Site, en appelant le 47 55 59, ou à l'adresse mail [info@sacemlux.lu](mailto:info@sacemlux.lu).